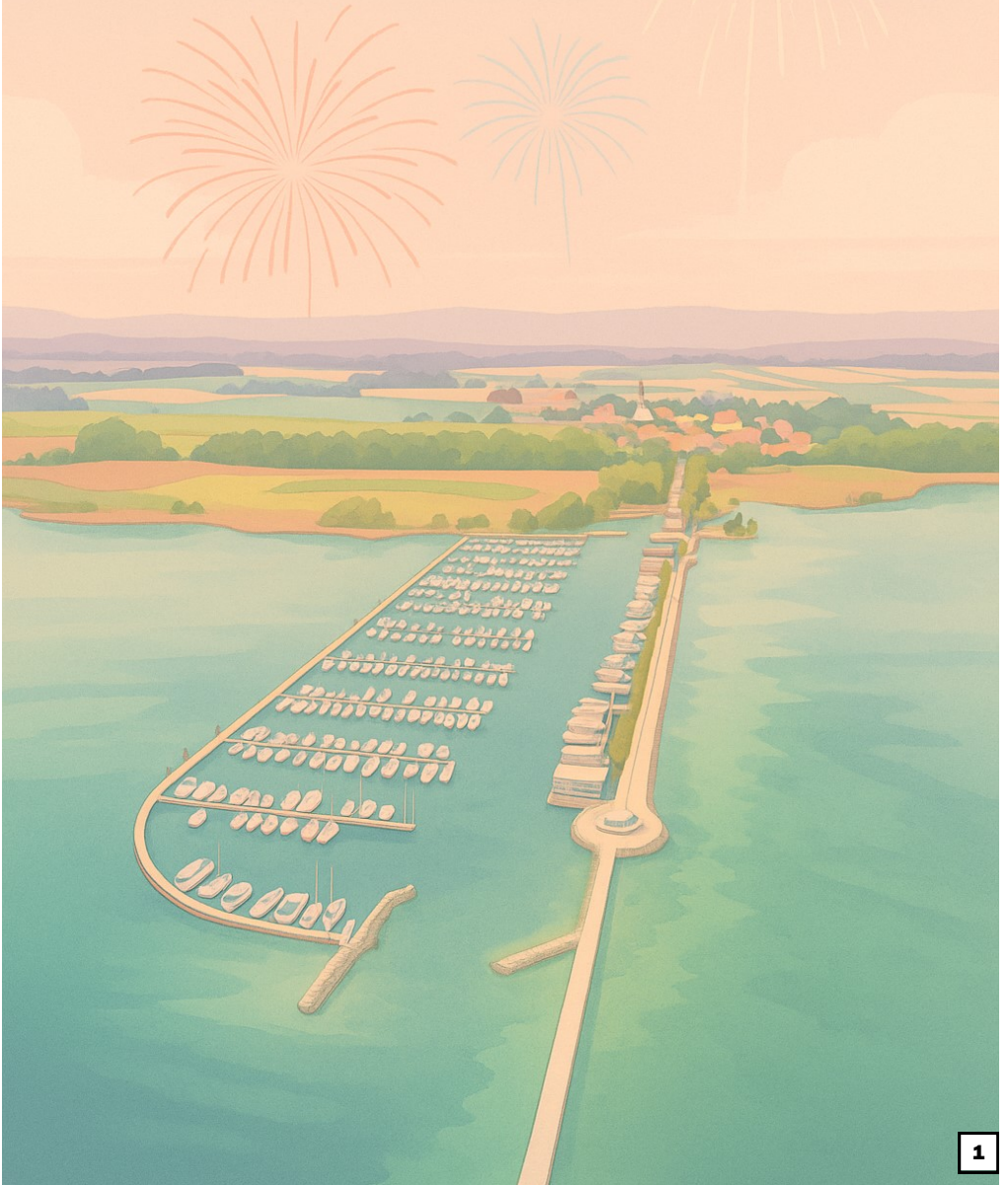




Fête nationale

1^{er} août à Chevroux



Présentation de l'orateur du 1^{er} août 2025



Jean-Daniel Jeanneret Conseiller communal à La Chaux-de-Fonds

Monsieur Jeanneret est diplômé en architecture. Il s'est distingué en 2009 par son engagement dans l'inscription des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'humanité. Cette reconnaissance internationale est venue consacrer un travail de fond sur la mise en valeur de l'urbanisme horloger de la région.

Il a ensuite exercé des fonctions de direction au sein d'une clinique, assumant des responsabilités importantes dans la gestion d'un établissement de santé.

Parallèlement à son activité professionnelle, Monsieur Jeanneret s'est engagé en politique. Il a été élu député au Grand Conseil neuchâtelois, où il a siégé de 2016 à 2020. Depuis 2020, il est membre du Conseil communal (exécutif) de La Chaux-de-Fonds. Il y a occupé successivement les fonctions de vice-président en 2022, puis de président en 2023. Il est actuellement en charge du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI), un portefeuille stratégique au cœur des politiques publiques locales.

(sources: <https://www.chaux-de-fonds.ch/>
et émission 52' de la RTS du 2.09.2023)



Invitation à la Fête Nationale du 1^{er} août

Comme chaque année, la Municipalité a le plaisir de convier les habitants de Chevroux et les estivants à la commémoration de la Fête Nationale suisse.

Vin d'honneur, offert par la Commune à la population, à :

20 h 30
devant la Maison de Commune

Le départ du cortège aux flambeaux est prévu aux env. de 21h15 ; tous les enfants sont les bienvenus.

La Municipalité espère vous voir nombreux à cette occasion.



Feux de plein air et feux d'artifice du 1^{er} août

Comme chaque année, la Municipalité de Chevroux délimitera une zone pour la mise à feu des engins pyrotechniques. Cet emplacement se situera de nouveau à la petite plage de Chevroux.

Durant les fêtes du 1^{er} août ou de toute autre manifestation et pour des raisons de sécurité, la Municipalité de Chevroux vous rappelle qu'il est formellement interdit d'utiliser des engins pyrotechniques en dehors des zones sécurisées prévues à cet effet.



En cas de non-respect de cette directive, la Municipalité décline toute responsabilité si un accident devait survenir.

Les contrevenants pourront être dénoncés et rendus responsables des éventuels dégâts qui seraient occasionnés.

Jeunesse de Chevroux
